

**AVIS DE CONVOCATION**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux**  
**du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**\*\*\* IMPORTANT : LA SÉANCE PUBLIQUE DÉBUTERA À 18 H.**

**Date : Le mercredi 8 juin 2022**

**Heure : 18 h**

**Lieu : Hôpital Notre-Dame**

**Adresse : 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1  
(1<sup>er</sup> étage – Pavillon Lachapelle – Local D-1085)**

Les séances du conseil d'administration s'adressent aux gens qui désirent être mieux informés des décisions concernant les services offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Période de questions du public : Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public est présentée en annexe de l'avis de convocation.

**Les personnes qui désirent poser une question aux membres du conseil d'administration sont invitées à transmettre leur question d'ici le 8 juin, 12 h, à madame Marie-Josée Simard au numéro de téléphone 514-413-8777, poste 23100 ou par courriel à l'adresse suivante : [marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)**

Ordre du jour : L'ordre du jour de la séance du conseil d'administration est présenté en annexe de l'avis de convocation.

La présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration,

*(Original dûment autorisé)*

Sonia Bélanger

Pour de plus amples renseignements :

Mme Marie-Josée Simard

Technicienne en administration

Bureau de la présidente-directrice générale

Téléphone : 514 413-8777 ext. 23100

Courrier électronique : [marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca)

# **ANNEXE 1**

## **PROCÉDURE À SUIVRE LORS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

### **Extrait du Règlement de régie interne du conseil d'administration**

#### **a) Durée**

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour.

#### **b) Procédure pour soumettre une question au conseil d'administration**

Toute personne présente à une séance du conseil d'administration peut, avec l'autorisation du président, poser une question en respectant les conditions et la procédure prescrites.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [ca.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:ca.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca).

La question doit porter sur la gestion des affaires de l'établissement d'intérêt public et la personne qui pose la question doit éviter les allusions personnelles, les insinuations malveillantes ou injurieuses, les paroles blessantes et les expressions grossières.

Au cours de la séance du conseil d'administration, le silence doit être observé par le public. Le président accorde le droit de parole aux personnes en respectant l'ordre des demandes.

Aucune intervention du public n'est permise avant ou après la période de questions.

#### **c) Forme de la question et durée de l'intervention**

La personne a droit à une question par intervention et à un maximum de trois (3) interventions par séance.

L'intervention totale comprenant la question et la réponse est limitée à dix (10) minutes. Toutefois, le président peut permettre la prolongation de l'intervention ou la formulation d'au plus deux (2) autres sous-questions accessoires à la question principale dans la mesure où ces sous-questions ne servent pas à engager ou à poursuivre un échange ou un débat.

#### **d) Irrecevabilité d'une question**

Est irrecevable une question :

- a) qui porte sur une affaire pendante devant les tribunaux, un organisme administratif ou une instance décisionnelle, ou encore une affaire sous enquête;
- b) qui constitue davantage une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motifs qu'une question;
- c) jugée frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi;
- d) dont la réponse relève d'une opinion professionnelle.

## e) Procédure

Le président accorde la parole aux personnes, et ce, selon l'ordre d'inscription.

- 1) Le président peut répondre à la question séance tenante ou désigner une personne pour y répondre.
- 2) Si la question nécessite des recherches ou si aucune réponse ne peut être apportée séance tenante, le président peut prendre cette question en délibéré en indiquant le moment où il sera en mesure de fournir une réponse. Cette réponse peut être donnée à une réunion subséquente ou à un autre moment.
- 3) Toute réponse, écrite ou verbale, doit être claire et brève et se limiter à la question posée.
- 4) Le président, la personne désignée pour répondre à la question ou le service concerné peut refuser d'y répondre :
  - s'il juge contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
  - si les renseignements demandés sont des renseignements personnels;
  - si ceux-ci ne peuvent être colligés qu'à la suite d'un travail considérable ne correspondant pas à leur utilité;
  - si la question porte sur les travaux d'un conseil ou d'un comité du conseil d'administration ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé au conseil d'administration;
  - si la question a déjà été posée ou si elle a pour objet une affaire déjà à l'ordre du jour.
- 5) Lorsque la question est irrecevable, le président doit indiquer sur quels motifs il fonde sa décision qui est finale et sans appel. Le président ou un membre du conseil d'administration ne peut être tenu de déposer un document en réponse à une question ou à l'occasion de la période de questions, ni n'est tenu d'accepter le dépôt de document.
- 6) Le président veille à ce que la période de questions ne donne lieu à aucun débat entre les membres du conseil d'administration, entre une personne présente et un membre du conseil d'administration ou entre les personnes présentes.
- 7) Aucune question ou intervention ne peut conduire à l'adoption d'une proposition à moins que tous les membres du conseil d'administration présents y consentent.
- 8) La période de questions doit se dérouler dans l'ordre, le calme et le respect des personnes. Le président peut imposer une sanction à quiconque contrevient gravement aux règles, spécialement à celles qui ont pour objet le maintien de l'ordre. Les sanctions peuvent être un avertissement, une demande de retrait de certaines paroles, une suspension du droit de parole ou l'ordre de quitter les lieux, selon la nature du geste posé. Le président peut mettre un terme à la période de questions avant le moment prévu lorsque les circonstances le justifient en raison, notamment, de l'impossibilité de maintenir l'ordre. Si le président ordonne à une personne de quitter les lieux pour nuisance au maintien de l'ordre et que celle-ci s'y refuse, il peut être pris tout moyen raisonnable pour faire respecter la décision du président.

**ANNEXE 2**  
**ORDRE DU JOUR**  
**Séance ordinaire**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal**

**8 juin 2022, 18 h**

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
18 h	<b>1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité</b>	Résolution
18 h 01	<b>2. Adoption de l'ordre du jour</b>	Résolution
18 h 02	<b>3. Période de questions du public</b>	Information
18 h 10	<b>4. Rapport de la présidente du conseil d'administration</b>	Information
18 h 15	<b>5. Rapport de la présidente-directrice générale</b>	Information
18 h 20	<b>6. Conseil d'administration</b> 6.1 Suivi de la séance ordinaire du 13 avril 2022 6.1.1. Adoption du procès-verbal 6.1.2. Affaires découlant 6.2 Suivi de la séance spéciale du 19 mai 2022 6.2.1. Adoption du procès-verbal 6.2.2. Affaires découlant 6.3 Démission d'un administrateur du conseil d'administration 6.4 Nomination d'un administrateur du conseil d'administration	Résolution Information  Résolution Information  Résolution Résolution
18 h 25	<b>7. Qualité, performance et sécurité des soins et services</b> 7.1 Tableau de bord de gestion stratégique 7.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers 7.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2022-2023 7.4 Révision du règlement « <i>Fonctionnement du comité de gestion des risques</i> »	Information Information Résolutions (7.3 à 7.4)
18 h 40	<b>8. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 20 mai 2022</b> 8.1 Rapport de la présidente 8.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022 8.3 Bonification de l'énoncé de mission, vision, valeurs du CCSMTL	Information Résolutions (8.2 à 8.3)
18 h 50	<b>9. Comité de vigilance et de la qualité – Suivi de la séance du 25 avril 2022</b> 9.1 Rapport de la présidente 9.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022	Information Résolution
19 h	<b>10. Comité des ressources humaines – Suivi de la séance du 11 mai 2022</b> 10.1 Rapport du président 10.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022	Information Résolution

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
19 h 10	<b>11. Comité de vérification – Suivi de la séance du 7 juin 2021</b> 11.1 Rapport du président 11.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022 11.3 Répartition des crédits régionaux récurrents et non récurrents de santé publique 2022-2023 au 1 <sup>er</sup> avril 2022 11.4 Répartition des crédits régionaux 2022-2023 au 1 <sup>er</sup> avril 2022 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et jeux pathologiques 11.5 Baux immobiliers 11.6 Cession de l'immeuble du Pavillon Pierrefonds au CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal 11.7 Acquisition de deux nouveaux immeubles pour la relocalisation de deux foyers de groupe du programme jeunesse	Information Résolutions 11.2 à 11.7
	<b>12. Comité de toponymie et de reconnaissance – Suivi de la séance du 24 mai 2022</b> 12.1 Rapport de la présidente	Information
19 h 20	<b>13. Comité de révision</b> 13.1 Nomination des membres du comité de révision 13.2 Nomination de membres substitués au comité de révision	Résolutions 12.1 à 12.2
19 h 25	<b>14. Rapports annuels 2021-2022</b> 14.1 Comité des usagers du CIUSSS 14.2 Comité régional sur les services pharmaceutiques	Résolutions (12.1 à 12.2)
19 h 40	<b>15. Conseil multidisciplinaire (CM)</b> 15.1 Rapport annuel d'activités 2021-2022	Résolution
19 h 50	<b>16. Conseil des infirmiers et infirmières (CII)</b> 16.1 Rapport annuel d'activités 2021-2022	Résolution
20 h	<b>17. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</b> 17.1 Résolutions adoptées antérieurement - Amendements 17.2 Nominations 17.3 Renouvellement et modifications de nominations 17.4 Congés 17.5 Prêts de service 17.6 Départs et démissions	Résolutions (17.1 à 17.6)
20 h 05	<b>18. Conseil des sages-femmes</b> 18.1 Contrats de service de sage-femme 18.2 Rapport annuel d'activités 2021-2022	Résolutions (18.1 à 18.2)
20 h 15	<b>19. Enseignement universitaire et recherche</b> 19.1 Rapports annuels 2021-2022 – Comités d'éthique de la recherche 19.1.1 Dépendances, inégalités sociales et santé publique (DIS) 19.1.2 Vieillesse-Neuroimagerie (VN) 19.1.3 Jeunes en difficulté (JED) 19.1.4 Réadaptation et déficience physique (RDP) 19.2 Mise à jour de la <i>Politique sur la conduite responsable en recherche du CCSMTL</i> 19.3 Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au CCSMTL	Résolutions (19.1 à 19.9)

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
	<p>19.4 Octroi et renouvellement de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche au CCSMTL</p> <p>19.5 Renouvellement de mandat des membres du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté (CER JED)</p> <p>19.6 Renouvellement de mandat d'un membre au comité d'éthique de la recherche Dépendances, inégalités sociales et santé publique (CER DIS)</p> <p>19.7 Nomination d'un membre et renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Vieillesse-neuroimagerie (CER VN)</p> <p>19.8 Nomination d'un nouveau membre et renouvellement de mandat de membres au comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)</p> <p>19.9 Reconduction de la désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche en réadaptation et en déficience physique (CER RDP)</p>	
20 h 25	<p><b>20. Dossiers cliniques</b></p> <p>20.1 Application de la Politique sur les soins de fin de vie – Rapport de la présidente-directrice générale (2021-2022)</p>	Résolution
20 h 30	<p><b>21. Dossiers administratifs</b></p> <p>21.1 Accréditation définitive de madame Camylle Lavoie Tardif à titre de médiatrice familiale</p> <p>21.2 Nomination du chef du Département régional de médecine générale (DRMG)</p> <p>21.3 Nomination au poste de directeur adjoint – disponibilité de la main-d'œuvre à la direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques (DRHCAJ)</p> <p>21.4 Nomination au poste de directeur adjoint – affaires juridiques, corporatives et relations de travail à la direction des ressources humaines, des communications et affaires juridiques (DRHCAJ)</p> <p>21.5 Création d'un poste de directeur adjoint logistique et performance à la direction approvisionnement et logistique (DA-DAL)</p> <p>21.6 Mise à jour de l'organigramme de la haute direction du CCSMTL</p> <p>21.7 Révision de la politique « <i>Promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail</i> »</p> <p>21.8 Révision de la politique « <i>Soins de fin de vie</i> »</p> <p>21.9 Révision du <i>Plan d'organisation du CCSMTL</i></p> <p>21.10 Modification du permis du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme Beaubien (5123-3427)</p>	Résolutions (21.1 à 21.10)
21 h	<b>22. Questions diverses</b>	
21 h	<b>23. Prochaine séance du conseil d'administration</b>	Information
21 h	<b>24. Brève discussion à huis clos</b>	
21 h	<b>25. Levée et fin de la séance du conseil d'administration</b>	Résolution